

**REÇU LE**  
**19 MARS 2020**

MAIRIE  
MARCILLY D'AZERGUES

## Sur [Monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), la Cnaf facilite la garde des jeunes enfants des personnels prioritaires

Comme annoncé le 16 mars par Christelle DUBOS, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, la Caisse nationale des Allocations familiales met à disposition des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, un questionnaire sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr). Ce dispositif en ligne, disponible dès aujourd'hui, leur permet de signaler leurs besoins d'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans auprès des préfetures.

Afin d'aider les parents dont l'activité professionnelle est jugée prioritaire dans la gestion de la crise sanitaire du Coronavirus, la Cnaf met en ligne sur [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) un questionnaire dédié pour leur permettre d'indiquer leurs besoins d'accueil de leur(s) jeune(s) enfant(s).

Il leur suffit d'indiquer leurs coordonnées, catégorie socio-professionnelle, employeurs\*... et les informations sur les enfants concernés (nom et prénom, date de naissance, jours de garde). Ces éléments sont ensuite mis à disposition de chaque préfeture, qui s'organise avec ses partenaires, et notamment les Caf, pour traiter les demandes des parents.

A la suite des annonces de fermeture des crèches par le Président de la République, le 13 mars dernier, afin d'endiguer les risques de contagion du Coronavirus, les préfetures ont mis en place des dispositifs pour permettre la garde des jeunes enfants des personnels prioritaires indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Les personnels des crèches, qui doivent également trouver un accueil pour leur(s) jeune(s) enfant(s), bénéficient désormais de ce dispositif.

Pour l'ensemble des parents, un espace dédié **COVID-19 : Garde d'enfants, parents et professionnels**, disponible dès la page d'accueil du site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr), fournit les dernières informations actualisées sur les conduites à tenir durant cette période, avec :

- les [ressources à destination des parents](#) : rappel des gestes barrières, des mesures pour les parents salariés, ainsi que des ressources mises à disposition par l'Education nationale pour les cours à la maison... ;
- le rappel des mesures prises pour [l'accueil des jeunes enfants](#) de moins de 3 ans.

\*La liste des professionnels concernés est précisée sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)



### Contacts presse

Virginie Rault  
01 45 65 68 84  
07 78 95 49 90  
[presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr)